JMX ENERGIE
Chauffage · Dépannage · Remplacement · Entretien

Woluwedal 4, boîte 122
1932 Sint-Stevens-Woluwe
TVA BE 0786.236.171
+32 485 51 19 17 · info@jmx-energie.be

Contrat d'entretien de chaudière

Chaudière gaz et mazout en bon état de marche · 150 € TVAC par entretien · chaque année ou tous les 2 ans · sans durée minimale

1. Les parties

Le prestataire
JMX Énergie
Woluwedal 4, boîte 122, 1932 Sint-Stevens-Woluwe
N° TVA / BCE : BE 0786.236.171
Tél. +32 485 51 19 17 · info@jmx-energie.be
ci-après « JMX Énergie »

Le client
Nom et prénom .....
Adresse de la chaudière .....
.....
Téléphone · e-mail .....

2. La chaudière entretenue

Combustible : ☐ Gaz ☐ Mazout	Marque et modèle .....
Numéro de série	Année · puissance (kW) .....

Une seule chaudière par contrat. Le détail figure sur la fiche chaudière (annexe), remplie en ligne ou lors de la première visite.

3. Formule choisie

☐ **Entretien annuel** — **150 € / entretien**
Une visite d'entretien chaque année. Chaudière gaz ou mazout.

☐ **Entretien tous les 2 ans** — **150 € / entretien**
Une visite d'entretien tous les deux ans. Chaudière gaz ou mazout, lorsque la réglementation de la Région où se trouve la chaudière le permet.

Le prix s'entend TVA comprise, déplacement inclus, dans un rayon de 40 km autour de Sint-Stevens-Woluwe. Il ne comprend ni abonnement mensuel ni frais d'inscription. Les pièces nécessaires sont facturées en supplément (article 5).

4. Ce que comprend chaque entretien

- L'entretien complet de la chaudière selon les prescriptions du fabricant et la réglementation régionale : nettoyage du brûleur et de l'échangeur, contrôle des organes de sécurité, de l'évacuation des fumées et de l'étanchéité, réglage et analyse de combustion.
- La remise de l'attestation d'entretien légale après la visite.
- Le rappel et la prise de rendez-vous par JMX Énergie pour l'entretien suivant.
- La priorité de rendez-vous en cas de panne, selon les disponibilités.

5. Ce qui n'est pas compris

Les pièces ne sont pas comprises dans le prix de 150 €. Si des pièces sont nécessaires lors de l'entretien (joint, électrode, gicleur, filtre…), elles sont facturées en supplément, après information du client. Ne sont pas compris non plus :

les dépannages, le détartrage d'un circuit, le ramonage de la cheminée et tout travail autre que l'entretien décrit à l'article 4. Ces prestations sont facturées séparément, sur devis accepté par le client.

Condition essentielle : chaudière en bon état de marche. L'entretien est réalisé uniquement si la chaudière fonctionne correctement, sans aucune panne. Une chaudière en panne ou dangereuse doit d'abord être réparée ; la réparation se fait sur devis, en dehors du présent contrat, et l'entretien est planifié ensuite. Si le technicien constate une panne le jour du rendez-vous, il ne réalise pas l'entretien et propose la réparation sur devis ; le déplacement et le diagnostic peuvent alors être facturés. En cas de danger, il peut mettre l'appareil à l'arrêt et en informe le client par écrit.

6. Rendez-vous

JMX Énergie contacte le client à l'approche de chaque échéance et fixe la date selon ses disponibilités, du lundi au samedi. Le client assure un accès libre et sûr à la chaudière. Un rendez-vous peut être déplacé gratuitement jusqu'à 24 heures à l'avance ; en cas d'absence non prévenue, le déplacement peut être facturé.

7. Prix et paiement

Chaque entretien coûte **150 € TVAC**, pièces éventuelles en supplément. Il est payé **après la visite**, sur facture, par virement ou par carte, dans les 15 jours. Aucun paiement n'est demandé à la signature. JMX Énergie peut adapter le prix des entretiens futurs ; le client en est informé par écrit au moins un mois avant l'entretien concerné et peut alors arrêter le contrat sans frais.

8. Durée et arrêt du contrat

Le contrat prend effet à la signature et se poursuit d'un entretien à l'autre selon la formule choisie, **sans durée minimale**. Le client peut y mettre fin à tout moment, sans frais, par e-mail à info@jmx-energie.be ou par courrier ; seuls les entretiens déjà effectués restent dus. JMX Énergie peut y mettre fin avec un préavis d'un mois, par écrit.

9. Droit de rétractation

Lorsque le contrat est conclu à distance ou hors établissement, le client dispose de 14 jours à compter de la signature pour se rétracter, sans motif et sans frais, au moyen du formulaire ci-dessous ou de toute déclaration écrite. S'il demande expressément que l'entretien soit réalisé pendant ce délai, il reconnaît que le droit de rétractation prend fin une fois la prestation entièrement exécutée.

10. Responsabilité et garantie

JMX Énergie exécute l'entretien avec soin et selon les règles de l'art. Sa responsabilité ne couvre pas l'usure normale de l'appareil, les défauts antérieurs à la visite, ni les dommages dus à une mauvaise utilisation ou à une intervention d'un tiers.

11. Données personnelles

Les données du client servent uniquement à l'exécution du contrat (rendez-vous, facturation, attestation) et ne sont pas transmises à des tiers à des fins commerciales. Le client peut y accéder, les faire corriger ou supprimer en écrivant à info@jmx-energie.be, conformément au RGPD.

12. Droit applicable et litiges

Le présent contrat est soumis au droit belge. En cas de désaccord, les parties cherchent d'abord une solution amiable. Le client consommateur peut aussi s'adresser au Service de Médiation pour le Consommateur (mediationconsommateur.be). À défaut, les tribunaux de l'arrondissement judiciaire du domicile du client sont compétents.

13. Signatures

Fait à ....., le ....., en deux exemplaires.

Pour JMX Énergie

Le client (précédé de « lu et approuvé »)

Annexe 1 · Fiche chaudière

Recopiez les informations de la plaque signalétique (souvent derrière le capot avant ou sur le côté). Vous pouvez aussi remplir cette fiche en ligne sur jmx-energie.be/fiche-chaudiere.html, avec les photos.

Marque	Modèle .....
Numéro de série	Année de fabrication .....
Puissance (kW)	Combustible ☐ Gaz ☐ Mazout
Emplacement (cave, cuisine, grenier…)	Date du dernier entretien .....
La chaudière fonctionne-t-elle ? ☐ Oui ☐ Non, elle est en panne	Disponibilités (jours, matin ou après-midi) .....

Annexe 2 · Formulaire de rétractation

À compléter et renvoyer uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat (article 9).

À l'attention de JMX Énergie, Woluwedal 4, boîte 122, 1932 Sint-Stevens-Woluwe, info@jmx-energie.be :

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat d'entretien de chaudière ci-dessus.

Conclu le .....

Nom du client .....

Adresse du client .....

Date ..... Signature .....